PAMIERS Date de reception de l'AR: 13/03/2024

009-210901708-DE 004 2024-DE

1 place de la Mairie 09700 LISSAC



Tel: 05.61.60.39.70 communedelissac.ariege@orange.fr

MAIRIE DE LISSAC

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON DES PORTES D'ARIEGE PYRENÉES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 mars 2024

Date de la convocation: 29 février 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En	Présents	Votants
exercice		
10	8	9
RÉSULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
adoptée		

Le six mars deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de Lissac), sous la présidence de Madame Monique DUPRE-GODFREY.

<u>Présents</u>: Monique DUPRE-GODFREY, Gilles BREIL, Guy MERCADIE, Julie COURTHIEU, Nadine GOMEZ-BARRAU, Céline POL, Joël ROZENCWAJG, Monique SENGES
<u>Représenté(e)s</u>: Jérémy LOZE représenté par Guy MERCADIE
Absents & excusés: Aurélie MASCARENC

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Julie COURTHIEU est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: Acquisition d'un bien sur la commune

Suite à la délibération 2023.025 du 29/11/2023,

Mme le maire expose au conseil que la commission de la SAFER a validé la candidature de la mairie de Lissac pour l'acquisition du hangar et du pré attenant **(parcelles A48, A50, A104).** La promesse d'achat a été envoyée à la mairie.

Madame le Maire précise le prix de l'acquisition :

Composition du prix	Prix TTC
Foncier non bâti	1 000€
Bâtiments et autres biens	44 000€
Prestation de service de la SAFER	1 920€
Estimation frais notariés	1 920€
TOTAL	48 840€ TTC

Le conseil.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier. **Vu** l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire :

Autorise Mme le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles ;

Pour extrait conforme,

Pour extrait conforme,

Président de séance Madame Monique DUPRE-GODFREY

Secrétaire de séance Madame Julie COURTHIEU

